

<https://www.snetap-fsu.fr/Concours-interministeriel-interne-et-externe-de-Secretaires-administratif-ves.html>



Concours interministériel interne et externe de Secrétaires administratif·ves

- Métiers - Administratif.ve -

Date de mise en ligne : mardi 11 février 2025

Copyright © SNETAP-FSU - Tous droits réservés

Un arrêté conjoint en date du 5 février 2025 autorise, pour l'année 2025, l'ouverture de concours interministériels communs (externes et internes) de recrutement dans le premier grade pour divers corps de fonctionnaires, à savoir notamment :

- Secrétaires administratifs de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur
- Secrétaires administratifs relevant du ministère de l'économie et des finances
- Secrétaires d'administration et de contrôle du développement durable (spécialité administration générale)
- Secrétaires administratifs relevant des ministres chargés des affaires sociales
- Secrétaires administratifs du ministère de la justice
- Secrétaires administratifs de l'intérieur et de l'outre-mer
- **Secrétaires administratifs relevant du ministre chargé de l'agriculture**
- Secrétaires administratifs du ministère de la culture
- Secrétaires d'administration de la Caisse des dépôts et consignations
- Secrétaires administratifs du ministère de la défense (concours externe uniquement)

Voici les points essentiels à retenir :

- **Inscriptions :**

Exclusivement par voie électronique via le site <http://www.education.gouv.fr/siac3>

Du 11 février 2025, à 12h jusqu'au 13 mars 2025, à 12h (heure de Paris)

Il est vivement recommandé de procéder à l'inscription dès l'ouverture des registres afin d'éviter les difficultés de connexion en fin de période.

En cas d'impossibilité d'inscription en ligne, un dossier imprimé d'inscription est disponible sur demande (selon le modèle en annexe 2 de l'arrêté) et doit être renvoyé par voie postale en recommandé simple avant le 13 mars 2025 (cachet de la poste faisant foi).

- **Modalités complémentaires :**

Les candidats pourront modifier leur dossier jusqu'à la clôture des inscriptions. La dernière validation sera considérée comme définitive.

Lors de leur inscription, ils classeront par ordre de préférence la totalité des corps dans lesquels des postes sont offerts.

Les affectations et la nomination des lauréats seront réalisées en fonction du rang de classement et des vœux formulés.

- **Épreuves :**

Les épreuves écrites d'admissibilité se dérouleront le 9 avril 2025 dans les centres d'examens répartis sur le territoire national.

Pour les modalités concernant les épreuves orales (admission) et la transmission de pièces complémentaires, ainsi que l'affectation aux différentes académies, il faut consulter l'arrêté complet :

<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000051145738>

Nous vous invitons à prendre connaissance de l'arrêté pour obtenir tous les détails relatifs aux modalités d'inscription, aux affectations par académie ainsi qu'aux dispositions spécifiques (notamment pour les candidats en situation de handicap).

Plusieurs pages de ressources pour vous aider dans votre préparation :

<https://www.education.gouv.fr/etre-secretaire-administratif-7193>

<https://www.education.gouv.fr/concours-de-secretaire-administratif-de-classe-normale-5324>

<https://www.fonction-publique.gouv.fr/devenir-agent-public/telecharger-les-annales-de-concours>